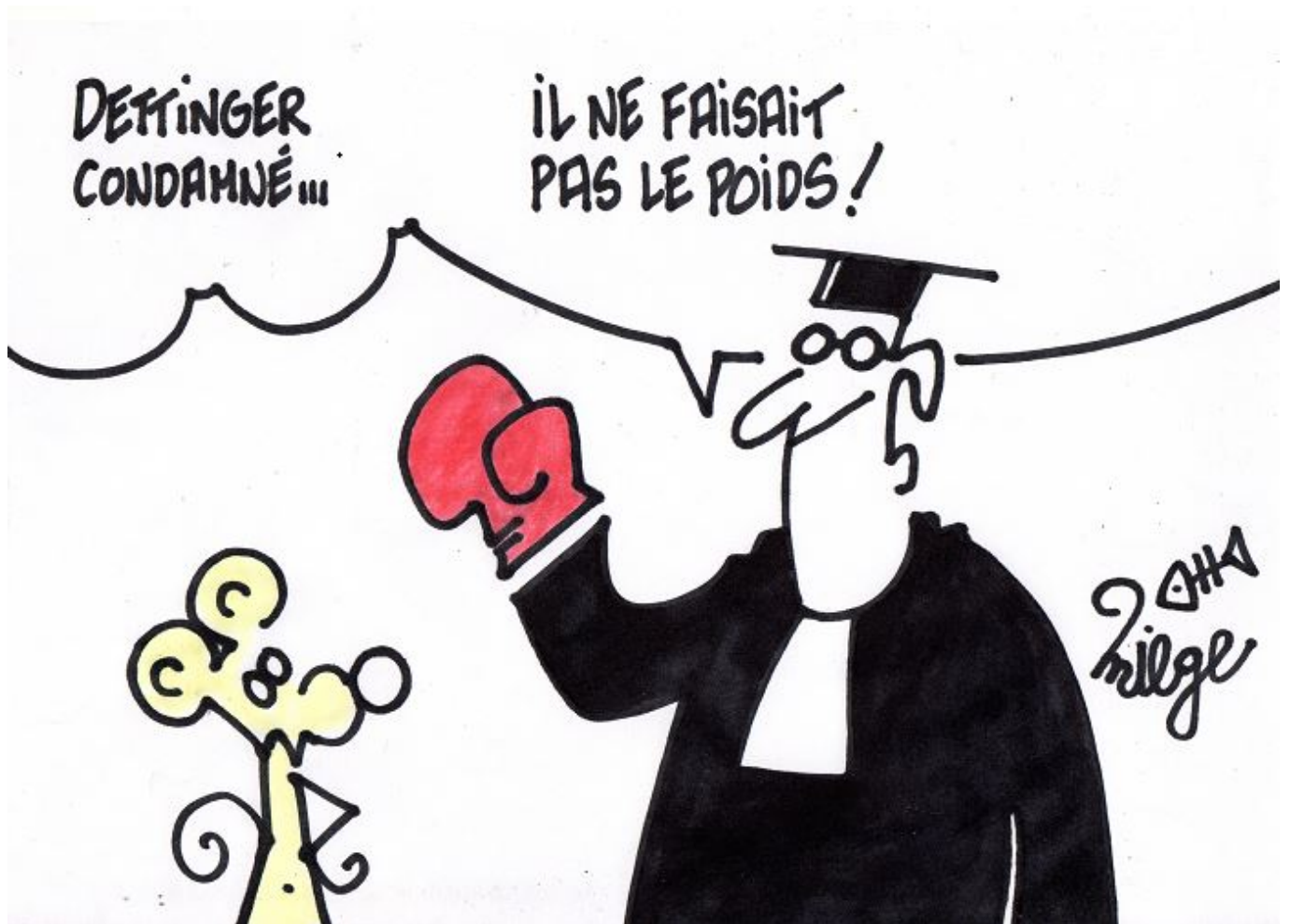


# Quand on compare le traitement des racailles avec celui de Dettinger



France, ta justice fout le camp !

Et quand la justice fout le camp, dans un pays qui se veut démocratique, c'est alors la porte largement ouverte à toutes les aventures !

Une nouvelle preuve nous en est offerte avec cette condamnation prononcée « a minima » contre un dangereux récidiviste et nos magistrats se font ainsi les complices de ses prochaines agressions.

Et, comme je l'ai écrit hier, cela se passe bien en France, en

2019, dans l'une de ces communes rurales qui fleuraient bon la province d'antan, à Turlaville (commune de Cherbourg-en-Cotentin, dans la Manche).

*« Nous rentrons d'un mois à New-York et on ne s'est jamais fait agresser, et là, chez nous, à Turlaville, cet individu nous met un couteau sous la gorge ! »*

Il s'agit de la déclaration de l'un des deux frères d'une trentaine d'années qui, vendredi 15 février, vers 17 h 30, promenaient leur chien dans une rue calme... d'ordinaire.

Un couple les croise. Lui ne paraissait pas dans un état tout à fait normal et il fumait un « joint ».

Il s'approche des deux frères, sort un couteau, le pose sous la gorge et plaque l'un des deux frères contre le capot d'une voiture, puis leur réclame violemment leurs portefeuilles et s'empare de leurs téléphones portables.

Une riveraine, qui a entendu l'altercation, accueille les deux frères chez elle. Ils sont très choqués, comme cela est prévisible.

Quelques instants plus tard, la police prévenue interpelle l'agresseur, qui n'oppose aucune résistance physique mais menace, durant son transport au commissariat, l'un des policiers « Toi t'es mort » lui dit-il !

Devant le tribunal ce voyou banalise son agression :

- « Il y a plus grave que ça. C'est pas un viol ni un crime ! ».
- Vous avez de la chance, lui répond le président, le ministère public a requalifié les faits en extorsion avec arme et vous risquez alors 30 ans de prison ! Et oui, il a eu de la chance de se retrouver devant un tribunal français et devant des magistrats tellement conciliants pour ce délinquant qui compte déjà onze

mentions à son casier judiciaire et qui les a « attendris » en leur signalant que « toute sa jeunesse il l'a faite en prison. Qu'il a grandi avec les surveillants, et qu'il leur demande « laissez-moi respirer ! J'ai eu une bonne éducation et je sais respecter les gens ! » Sa dernière, et provisoire, agression ne le prouve-t-elle pas ?

Le parquet requiert 3 ans de prison et la révocation des 18 mois de mise à l'épreuve.

C'est apparemment trop cher payé pour ce brave garçon de 25 ans, qui a eu l'extrême gentillesse de ne pas égorger ses victimes (et qui risquait 30 ans, paraît-il !)

Il n'est condamné finalement qu'à seulement 2 ans de prison ferme et d'une amende de 500 euros à chacun des frères.

Mais, surtout, il lui est interdit de porter une arme durant 5 ans... On croit rêver car, ensuite, il pourra de nouveau se servir de son couteau !

Mais ce n'est pas tout ! Vous pensiez en avoir fini avec « notre » justice si bienveillante ? Que nenni !

Pas très loin de ce département de la Manche, à Rennes (Ille-et-Vilaine), dans la nuit de samedi à dimanche, un militaire rentre chez lui, accompagné de sa compagne et d'un ami gendarme.

Cela se passe boulevard Clemenceau.

Une voiture s'arrête, le passager sort, fonce sur eux et assène plusieurs coups violents au jeune militaire.

Âgé d'une trentaine d'années, il était en état avancé d'ébriété.

Le gendarme, ami de l'agressé, se porte à son secours et maintient solidement l'agresseur au sol.

C'est alors que le conducteur du véhicule arrive, tout en tirant une dizaine de fois avec un pistolet qu'il braque à une vingtaine de centimètres de la tête du gendarme.

Ce dernier ne lâche pas prise, car il vient de se rendre compte qu'il s'agit d'un pistolet factice, un « Airsoft » mais, jusqu'à cet instant, il pouvait parfaitement s'agir d'un véritable pistolet et, dès lors, sa vie était en grand danger.

Devant le tribunal, le prévenu, âgé de 26 ans, minimise son acte : « Je ne devais pas avoir cette arme sur moi, j'ai paniqué ».

Son complice, le premier agresseur, compte déjà une vingtaine de mentions sur son casier judiciaire ; quant au second, celui armé, il était jusqu'alors inconnu des services de police.

L'agresseur est condamné à 18 mois, dont dix avec sursis et mise à l'épreuve.

Le plus jeune, celui armé, à dix mois de prison, dont 5 avec sursis.

Quand on compare ces condamnations avec celles prononcées contre quelques Gilets jaunes, notamment celle concernant le boxeur Christophe Dettinger, on peut se montrer étonné d'une telle clémence.

Espérons que les voyous qui ont attaqué les voitures de police, ce week-end passé, avec intention de blesser gravement, voir de tuer, et le « salafiste », et ses acolytes d'extrême gauche qui ont injurié le philosophe Alain Finkielkraut, ne seront pas présentés devant des magistrats aussi « bienveillants » !

**Manuel Gomez**